

COUR D'APPEL DE SAINT DENIS

Rôle définitif de la session 11 de la cour criminelle au titre de l'année 2026

Nous, **Franck ALZINGRE**, Conseiller à la Cour, désigné Président de la Cour criminelle pour la session 11 au titre de l'année 2026 par ordonnance de Monsieur Cyril OZOUX, président de chambre substituant la Première Présidente légitimement empêchée en date du 13 mai 2026.

Arrêtons comme ci-dessous le rôle de cette session :

ROLE	N° greffe	Personnes concernées	Audiences et Avocat général
1	20/0053	HADAMAR Fabrice, VIOL COMMIS PAR UNE PERSONNE ETANT OU AYANT ETE CONJOINT, CONCUBIN OU PARTENAIRE LIE A LA VICTIME PAR UN PACTE CIVIL DE SOLIDARITE et VIOLENCE AVEC USAGE OU MENACE D'UNE ARME SANS INCAPACITE Assisté par Me BARRACO Julien Parties Civiles : [REDACTED], Représentée ou assistée par Me NAVARRO Sébastien [REDACTED], Représenté ou assisté par Me PAYEN Laurent	lundi 05 Octobre 2026 et mardi 06 Octobre 2026 08 Heures 30
2	20/0048	OLOT Kévin Jacques Edouard, VIOLENCE AYANT ENTRAINE LA MORT SANS INTENTION DE LA DONNER Assisté par Me MOTOS Guillaume	mercredi 07 Octobre 2026 08 Heures 30
3	22/0085	MIRGHANE MADJID Mohamed, VIOL Partie Civile : [REDACTED], Représentée ou assistée par Me NORMAND Nicolas	jeudi 08 Octobre 2026 et vendredi 09 Octobre 2026 08 Heures 30

Fait en notre cabinet, au Palais de Justice de Saint Denis, le 18 mai 2026

Franck ALZINGRE

